

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE
26, rue de la Mairie
25660 SAÔNE

le 13/11/2017

Compte-rendu du conseil d'école du 9 novembre 2017

Salle de réunion – Groupe scolaire - 18H00

Présents : V. Courcier, adjointe au maire, C. Maréchal, conseiller municipal
I. Crance, M. Juiif, G. Lab, E. Masnada, D. Prost, E. Schmidt, I. Souvet, B. Vuillemin
D. Gros Lambert, M. Guyon, F. Thibault, enseignants
F. Baret, V. Boitet, L. Dutel, A. Maréchal, A. Perrot-Marchizet, M.L. Riegert, C. Thieffine,
V. Thorembe, E. Bietry, S. Janin, F. Marguet, J. Segura, parents d'élèves élus
R. Barbier, directrice du périscolaire

Excusés : L. Martin, Inspecteur de l'Éducation Nationale,
Y. Delarue, maire de Saône, C. Nevers, enseignant
M. Prieur-Léger, psychologue scolaire, C. Vieille, AVSCO

Secrétaire : Isabelle Crance

1. Élections du vendredi 13 octobre 2017

114 votants pour 389 inscrits, soit une participation de 29,3 % (35,7 % en 2016). Une seule liste était présentée par l'association des parents d'élèves de Saône « ASPARELE ».

Ont été élus :

Titulaires

BARET Florence
BOITET Véronique
DIZIAIN Cédric
DUTEL Laurence
GRANON-DELORME Sophie
MARECHAL Audrey
PERROT MARCHIZET Amandine
RIEGERT Marie-Laure
THIEFFINE Céline
THOREMBEY Vanessa

Suppléants

BIETRY Émilie
CHABOD Marie
GABLE Marlène
JANIN Stéphanie
MARGUET Florence
PATER BARBIER Nadège
RICCO Vanessa
SEGURA Jérôme
TISSERAND Gilles
VIPREY Véronique

Le directeur remercie les parents qui ont préparé la mise sous enveloppes et assuré le scrutin du 13 octobre.

2. Fonctionnement du conseil d'école

- Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.
- **Membres de droit ayant droit de vote :** le directeur (président), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, les parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation nationale.
L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.
- Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.
- L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 15 jours avant la date de la réunion.

- Un compte-rendu est adressé aux membres du conseil d'école (parents titulaires et suppléants). Il n'est pas distribué à l'ensemble des familles. Il est affiché et mis en ligne sur le site de l'école (<http://elem-saone.ac-besancon.fr/>). Les familles sont informées de la publication de ce compte-rendu et peuvent, sur demande, en recevoir une copie.

3. Rentrée 2017

➤ Mouvement du personnel à la rentrée 2017

- 2 enseignants ont été nommés à titre provisoire : Émilie SCHMIDT (en remplacement de Mme DE CONTO) et Dominique GROSLAMBERT (décharge de direction et mi-temps informatique du directeur)

- Bénédicte VUILLEMIN, enseignante spécialisée sur le réseau d'aide du secteur de Saône, a été nommée à titre définitif, en remplacement de Céline BOURGEOIS.

- Christina VIEILLE apporte une aide à la vie collective en ULIS-École, contrat de 20 heures par semaine.

- Karine BUTAVANT (20 heures), Élodie BOUILLET (16 heures), Sandrine KUONI (12 heures) et Sandra MENETRIER (12 heures) apportent une aide à la vie scolaire (AVS) à 4 élèves de l'école.

- Stéphanie LIEGEOIS est en contrat CUI dans l'école (tâches administratives et aide dans les classes) jusqu'au 28 février 2018 (contrat de 12 mois qui a déjà été renouvelé une fois)

➤ Effectifs :

A ce jour, **237 élèves pour 10 classes** sont inscrits à l'école de Saône, dont **225** en élémentaire et **12** en ULIS-École. La moyenne s'élève à 25 élèves par classe en élémentaire.

CP de Mme Crance (25 élèves)

CP- CE1 de M. Nevers (24 élèves)

CE1 de Mme Juif (27 élèves)

CE1-CE2 de M. Gros Lambert (22 élèves)

CE2 de Mme Prost (27 élèves)

CE2-CM1 de Mme Schmidt (26 élèves)

CM1 de M. Thibault (27 élèves)

CM2-A de Mme Lab (23 élèves)

CM2-B de Mme Masnada (24 élèves)

ULIS de Mme SOUVET (12 élèves)

➤ Prévisions des effectifs

Les prévisions pour la rentrée 2018/2019 ont été communiquées à la Direction Académique. Ils font état de 219 élèves attendus en élémentaire en septembre 2018.

Pour information, état des effectifs à l'école élémentaire sur les 10 dernières années :

Rentrée	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Prévisions 2018
Effectifs élém.	224	211	217	219	206	202	221	227	235	244	225	219

➤ Remarques

Suite à de nombreux déménagements durant les vacances d'été, nous avons constaté une baisse significative des effectifs par rapport aux prévisions qui avaient été annoncées en juin, lors du dernier conseil d'école de l'année. La fermeture de la dixième classe élémentaire était donc incontestable à la rentrée.

➤ Présentation du RASED : réseau d'aide spécialisée des élèves en difficulté

Les bureaux du RASED, réseau d'aide du secteur de Saône, sont situés dans l'école. Madame Vuillemin, enseignante spécialisée intervient dans différentes écoles du secteur en apportant une aide pédagogique et méthodologique aux élèves en difficulté scolaire, en collaboration avec les enseignants.

Madame Prieur-Léger, psychologue scolaire, est joignable au 09 65 32 06 71.

4. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école a été entièrement réécrit en septembre 2015, en conformité avec le nouveau règlement départemental. L'équipe enseignante a jugé qu'il pouvait être reconduit pour cette année scolaire, sans y apporter de modifications.

Ce règlement intérieur, présenté lors de ce premier conseil d'école, est voté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté éducative pour que chacun puisse s'y référer. Pour cela, il est affiché dans le hall du groupe scolaire, en ligne sur le site internet de l'école, à la disposition des élèves et des parents en page d'accueil sur le portail éducatif du GrandBesançon.

5. Sécurité

Dans le cadre du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, un exercice d'évacuation incendie a été effectué le 17 octobre 2017. Il a été consigné dans le registre de sécurité de l'école.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été mis à jour en début d'année scolaire : ce plan précise la procédure à suivre lors d'un risque majeur extérieur. Il est complété par les consignes relatives au risque attentat. Dans ce cadre, un exercice d'alerte intrusion a été effectué le 17/10/2017, avec un déroulement positif

Il est rappelé aux parents que la sécurité est renforcée pour l'accès à l'école pendant le temps scolaire avec la fermeture des 5 portes des bâtiments toute la journée, et accès par badge, par interphone et/ou téléphone portable de l'école. Il est donc demandé aux parents de respecter les horaires d'arrivée à l'école.

Le PPMS est consultable à l'école sur demande.

6. Enseignement des langues vivantes

L'enseignement de l'allemand a débuté dès la fin septembre, à la grande satisfaction des enseignants et des parents. Trois groupes ont été constitués CP et CE1 (13 élèves), CE2 (7 élèves), CM1 et CM2 (10 élèves). Cet enseignement est assuré par Mélanie SIRE, professeur des écoles.

7. Association scolaire : bilan financier

Compte de résultat pour l'année scolaire 2016/2017

CHARGES année 2016/2017			PRODUITS année 2016/2017		
achats de produits pour cession	6070	902,40	vente de produits pour cession	7070	1 410,00
charges des activités éducatives	6180	24 998,53	produits des activités éducatives	7080	12 419,50
assurances	6282	85,78	subventions des collectivités (mairie)	7410	8 800,00
autres charges courantes	6500	186,24	autres subventions (Asparèle)	7420	1 792,00
charges exceptionnelles	6700	1 980,17	participations volontaires des familles	7560	1 647,00
achats de biens durables	6800	421,61	produits exceptionnels	7700	265,00
total charges		28 574,73	total produits		26 333,50
résultat année 2016/2017		-2 241,23			
Reprise au 01/09/2016		5 451,27			
Bilan au 01/09/2017		3 210,04			

Le déficit constaté s'explique par les charges exceptionnelles liées aux deux projets culturels de la précédente année scolaire : projet arts visuels et chorale.

Il est rappelé que sur l'exercice 2016/2017 (factures payées directement par les associations)

- l'Asparèle a financé les deux projets culturels à hauteur de 2000 €
- l'Amicale de Saône a financé le transport et les entrées (pour un montant total de 1085 €) d'une séance cinéma pour tous les élèves de l'école, au Kursaal à Besançon, dans le cadre d'un partenariat avec l'activité TAP cinéma.

Sorties scolaires et répartition des subventions

sorties éducatives : total des charges		22 836,25
participation familles	54,4%	12 419,50
participation mairie	37,8%	8 624,75
participation Asparèle	7,8%	1 792,00

8. Evolution et renouvellement du parc informatique de l'école

Tous les ordinateurs de l'école sont encore sous le système d'exploitation Windows XP. Depuis maintenant 3 ans, Microsoft ne propose plus de mises à jour de sécurité ou de support technique pour ce système d'exploitation. Il est donc nécessaire de procéder à la migration vers le système d'exploitation Windows 10.

Monsieur Maréchal propose aux enseignants de faire le point sur leurs besoins et sur les priorités. Il s'agira ensuite de se rapprocher du service informatique de la CAGB (Monsieur Girardet) qui peut proposer un achat groupé d'ordinateurs portables ou fixes, neufs ou reconditionnés, afin de pouvoir inscrire une ligne d'investissement en 2018 ou pluriannuelle.

9. Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018

À partir de la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours, pour répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local. En juin, la commune de Saône a fait le choix de garder une répartition des 24 heures de classe sur 4,5 jours.

Pour la rentrée 2018, les communes qui le souhaitent peuvent faire une demande de modification des rythmes scolaires, par une demande de dérogation qui doit être adressée impérativement à Monsieur l'Inspecteur d'Académie avant le 22 décembre 2017.

Madame Courcier informe le conseil d'école que la commune suivra l'avis du conseil d'école sur cette question. La municipalité reste favorable à la semaine de 4,5 jours et au maintien des activités péri-éducatives. A ce jour, elle ne dispose d'aucune information sur le financement futur des activités proposées dans le cadre des TAP, mais dans tous les cas, un accueil des élèves sera toujours proposé dans le cadre du périscolaire.

Monsieur Segura demande l'avis de l'équipe enseignante : les avis sont partagés mais une majorité des enseignants estime que le rythme actuel est favorable aux apprentissages, même s'il est encore impossible d'en mesurer les effets en terme de réussite pour les élèves.

Les parents élus proposent de lancer une consultation auprès de toutes les familles, questionnaire qui devra être suffisamment simple et représentatif, sous la forme d'un vote avec un bulletin réponse par famille. Au regard des réponses, un conseil d'école pourrait être convoqué dans la première quinzaine de décembre pour valider ou non une demande de dérogation, et le cas échéant elle devra être accompagnée d'une proposition d'horaires des classes.

10. Informations diverses

Activité natation : Comme chaque année, 4 classes se rendront à la piscine :

- 1^{ère} session : 10 séances, du mercredi 06/12/17 au 07/03/18 pour les classes de CE1 et CE1-CE2
- 2^{ème} session : 9 séances, du jeudi 22/03/18 au jeudi 31/05/18 pour les classes de CP et CP-CE1

Les sorties piscine (transports et entrées) sont entièrement financées par la municipalité.

Travaux dans l'école :

Suite aux dégâts des eaux, l'enrobé d'une grande partie de la cour a été refait pendant les vacances d'été.

Il faudra prévoir de retracer les lignes au sol au printemps prochain.

Cinq bacs de couleur avec des plantes grimpantes ont été installés pour recouvrir les poteaux métalliques.

Informations Asparèle

- bourse aux jouets les 17 et 18 novembre
- vente de sapins de Noël le 9 décembre
- vente de fromage avant les vacances de Noël et de printemps
- Carnaval le 3 février 2018
- soirée dansante le 12 mai 2018
- fête des écoles le 30 juin 2018 (le lieu reste à définir)
- L'Aparèle remet une subvention de 1659 € à l'association scolaire, soit 7 € par élève

La séance est levée à 19H45. Le prochain conseil d'école se tiendra le jeudi 01/03/2018 à 18H30

La secrétaire de séance,
Isabelle CRANCE

Le Directeur,
Michel GUYON

